

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse investit 3,2 M€ pour l'eau en Corse au 2^{ème} trimestre 2016

La Corse reçoit 3,2 M€ d'aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour une quarantaine d'opérations.

Près de 80% de ces aides sont alloués à des travaux d'**amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées** domestiques. Le reste est, pour l'essentiel, consacré à des actions d'**amélioration de la qualité de l'eau potable et à la restauration des milieux aquatiques**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 2^{ème} trimestre 2016, totalisent un montant de **160 millions d'euros** pour financer près de 2200 projets pour l'eau.

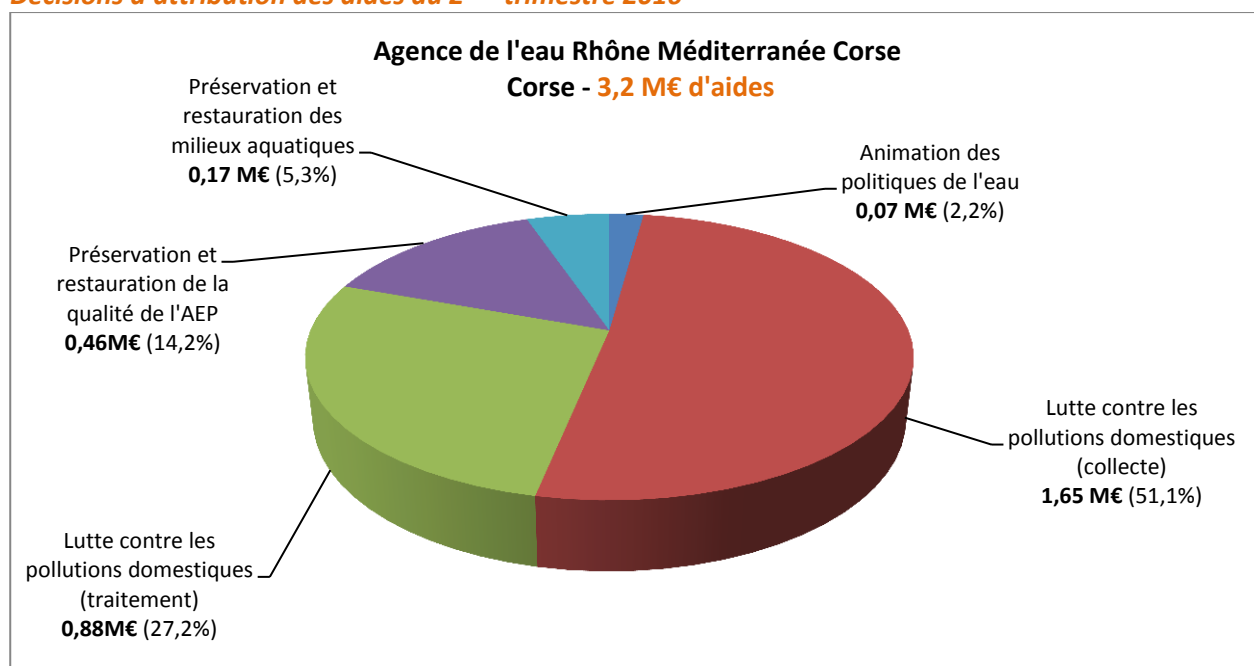
Parmi les projets soutenus, 1 opération importante à signaler :

Pour réduire les rejets de pollution domestique

La commune de Porto Vecchio va améliorer la collecte des eaux usées de la ville jusqu'à la station d'épuration de Capo di Padula afin de mettre un terme aux déversements dans le golfe. Les travaux seront aidés à hauteur de 520 000 euros par l'agence de l'eau.

La commune et l'agence de l'eau travaillent en parallèle à la réduction de la pollution par temps de pluie grâce à l'amélioration des réseaux d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Décisions d'attribution des aides au 2^{ème} trimestre 2016



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,6 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaumc.fr

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucon@amalthea.fr